

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE CAUMONT SUR DURANCE**

**Membres en
exercice :**

SEANCE DU 08 JUIN 2026

16

L'an deux mille vingt-six, le 08 Juin à 18 heures, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Claude MOREL, Président du CCAS.

**Membres
présents :**

13

Etaient présents : M MOREL – MME MARESCAUX – MME ABBRUZZO – MME RIGAUD – MME LORNE – MME VINCINAUX – M ROUBAUD – MME CORTE – MME OLIVON – M GIACARDI – MME THORELLE – MME REYNAUD – MME CONSTANT

**Suffrages
exprimés :**

14

Procurations : M CECCONI A MME REYNAUD

**Date de
convocation**

Absents : MME BADALAMENTI – MME MALLEM

03/06/2026

Secrétaire : Fabienne VINCINAUX

DELIBERATION N°9808062026

RECRUTEMENT D'UNE INFIRMIERE VACATAIRE POUR LA CRECHE LOUNIS

Rapporteur : Isabelle MARESCAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code Général de la Fonction Publique,

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires si les conditions suivantes sont réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel,
- Rémunération attachée à l'acte.

Considérant l'obligation pour les crèches de 40 à 59 places de disposer de 0.3 équivalent temps plein de puériculteur ou d'infirmier,

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration le recrutement d'une infirmière vacataire pour la structure Multi-Accueil LOUNIS pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 juillet 2027 inclus. La rémunération de chaque vacation s'effectuera sur la base d'un forfait brut de 156,50 euros pour une journée.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé des motifs, délibère,

- **AUTORISE** le recrutement d'une infirmière vacataire pour la structure Multi-Accueil LOUNIS afin de répondre aux obligations réglementaires pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 juillet 2027 inclus.
- **FIXE** la rémunération de chaque vacation sur la base d'un forfait brut de 156,50 euros pour une journée.

- **INDIQUE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 et 2027 de la collectivité.

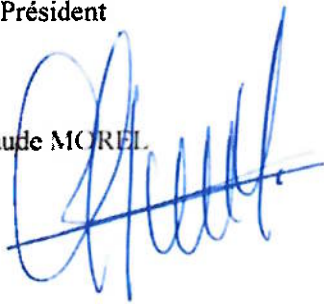
VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

POUR : M MOREL – MME MARESCAUX – MME ABBRUZZO – MME RIGAUD – MME LORNE – MME VINCINAUX - M ROUBAUD – MME CORTE – MME OLIVON - M GIACARDI – MME THORELLE– MME REYNAUD - MME CONSTANT - M CECCONI

Fait à Caumont-sur-Durance, le 09 Juin 2026

Le Président

Claude MOREL



La Secrétaire de séance

Fabienne VINCINAUX

